

Discours de Michel Barnier devant le Parlement européen sur les propositions du PE pour la CIG (11 avril 2000)

Légende: Le 11 avril 2000, Michel Barnier, commissaire européen chargé de la politique régionale et responsable, ad personam, de la Conférence intergouvernementale (CIG), commente devant le Parlement européen le rapport préparé par la commission des Affaires constitutionnelles sur la réforme des institutions.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [20.05.2005]. SPEECH/00/136. Disponible sur <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/00/136&format=HTML&aged=1&language=FR&guiLanguage=en>.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_michel_barnier_devant_le_parlement_europeen_sur_les_propositions_du_pe_pour_la_cig_11_avril_2000-fr-7ab696b0-a0f4-48b0-9648-bad5d24a128b.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Michel BARNIER Commissaire européen chargé de la politique régionale et responsable, ad personam, de la Conférence intergouvernementale.

Propositions du Parlement européen pour la Conférence intergouvernementale. Intervention devant le PE (Strasbourg, le 11 avril 2000)

Madame le Président,

Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les députés,

Messieurs les rapporteurs,

Je veux tout d'abord relever la qualité du rapport préparé par Giorgos Dimitrakopoulos et Jo Leinen et dont vous débattiez. Ce rapport est clair, exhaustif. La Commission des Affaires constitutionnelles présente ainsi un rapport volontaire et je voudrais rendre ici hommage à son travail et à son Président, Giorgio Napolitano.

Ce rapport, et vos débats me suggèrent deux remarques.

Les positions de la Commission européenne et celles du Parlement sont proches sur bien des points

Le Parlement - comme, je crois, la Commission - a pris la mesure du défi auquel l'Union est confrontée, avec la perspective d'une augmentation sans précédent du nombre des Etats membres et d'une diversité croissante de ces Etats.

Votre Assemblée est consciente que la réforme des institutions est nécessaire et qu'elle doit être faite sérieusement. Avec le souci de dépasser les intérêts nationaux de court terme et de présenter aux citoyens un traité suffisamment substantiel pour qu'ils se prononcent en sa faveur. Voilà l'enjeu de cette négociation qu'il faut réussir à la fin de cette année à Nice. J'ai dit réussir à Nice et pas seulement terminer.

Ces changements sont indispensables pour réussir l'élargissement. Ils sont également nécessaires dès à présent - parce que, par bien des aspects, l'organisation institutionnelle actuelle montre ses limites. Je pense par exemple à la charge de travail de la Cour de Justice ou aux blocages que nous connaissons dans certains domaines du fait de l'exigence d'unanimité au Conseil.

Sur le système de décision au Conseil, sur la composition et le fonctionnement de la Commission, votre Assemblée a réfléchi de manière approfondie.

Vous connaissez les positions de la Commission. Pour la Commission elle-même nous avons proposé que chaque pays ait un Commissaire avec deux options:

soit tous les pays sont représentés en même temps,

soit ils ne le sont pas tous en même temps, mais dans les deux options, les Etats seront représentés sur un pied d'égalité, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Ce qui nous a paru important, au-delà des orientations de fond, c'est d'ouvrir le débat. C'est de se donner le temps de réfléchir aux avantages et aux inconvénients des différentes options. Le temps d'arbitrer entre des réflexes de court terme changer le moins possible et les besoins de long terme donner un nouvel élan à nos institutions. La négociation s'engage à peine. Quelles que soient les solutions finalement retenues, vos débats, comme les nôtres, feront que la conférence intergouvernementale décidera de manière plus responsable et plus éclairée.

Sur la majorité qualifiée, je constate une grande convergence.

La majorité qualifiée doit devenir la règle générale de décision au Conseil, en liaison avec la procédure de co-décision pour les questions qui relèvent du domaine législatif. La Commission n'a pas dit autre chose et a recommandé une méthode pour arriver à ce résultat, en identifiant les catégories de décisions où le maintien de l'unanimité est concevable.

Nous savons bien que quelques-uns de ces sujets sont difficiles pour certains Etats membres. Sur le seul exemple de la fiscalité, qui vient immédiatement à l'esprit, nous connaissons les réticences. Ce que doit faire la Commission, ce que doit faire le Parlement européen, c'est précisément d'aller au-delà de ces réticences. Et de se poser sincèrement, honnêtement, la question de la cohérence et de l'efficacité du marché intérieur. C'est un débat très pragmatique, et non idéologique, qu'il faut mener sur ce thème. Nous avons présenté, comme vous le savez, une contribution détaillée sur la sécurité sociale et la fiscalité.

Sur les autres thèmes la composition du Parlement européen, les coopérations renforcées, la création d'un poste nouveau de Procureur européen, en faveur duquel Mme Theato s'est engagée, la Cour de Justice et le Tribunal de première instance et sur bien d'autres points nos positions convergent. Cela ne me surprend pas, car la Commission et le Parlement européen ont toujours mené sur tous ces sujets des réflexions très proches et inspirées par le même souci de l'intérêt général européen, et nous allons continuer.

L'engagement actif du Parlement européen est nécessaire

Cette perspective privilégiée qui est celle du Parlement européen me conduit à souligner combien votre engagement est nécessaire celui de votre Assemblée et de chacun d'entre vous. Dans les négociations, tout d'abord. Vos représentants au groupe de négociation, Elmar Brok et le Professeur Tsatsos, le savent bien. Leur contribution, bien souvent, permet de remettre les débats en perspective. Lors des débats ministériels, ensuite et je me suis réjoui des derniers échanges qui ont eu lieu lundi à Luxembourg avec votre Président, Nicole Fontaine. Mais je voudrais surtout insister aujourd'hui sur le travail d'explication et de dialogue qu'il faut mener avec les Parlements nationaux et avec les citoyens de chaque pays de l'Union et des pays candidats.

Je voudrais, enfin, appeler votre attention sur quelques thèmes particuliers où notre réflexion collective mériterait d'être approfondie.

Quelques thèmes particuliers

Les interrogations sur la bonne "taille" de l'ordre du jour, sur-le-champ de la négociation, sont assez largement derrière nous. C'est une bonne chose et je voudrais rendre hommage à la présidence en exercice, en particulier à Jaime Gama et à Francisco Seixas da Costa, pour avoir choisi une voie pragmatique et aussi objective que possible une voie qui consiste à partir des besoins et des limites du système actuel et à proposer des remèdes. Ce qui tend à prouver que l'on peut travailler sur la base du mandat d'Helsinki, si la volonté politique est là.

A côté de cet ordre du jour raisonnablement consistant et difficile, il reste quelques sujets laissés pour l'instant de côté. Mais le moment viendra vite où la décision devra être prise et je voudrais vous soumettre quelques éléments de réflexion à ce propos.

1. La défense européenne

Depuis le Conseil européen de Cologne, et surtout depuis Helsinki, les structures nécessaires se mettent en place à titre intérimaire auprès du Secrétariat général du Conseil. Comme l'avait prévu le traité d'Amsterdam, l'Union se met actuellement en mesure de remplir les missions de Petersberg, c'est-à-dire les missions humanitaires et d'évacuation, de maintien de la paix et de gestion de crises, au besoin par des opérations de rétablissement de la paix.

Des réflexions sont en cours sur les relations entre l'Union européenne et l'OTAN. Les Ministres de la

Défense des Quinze se sont réunis à Sintra le 28 février. La gestion civile des crises a donné lieu à de premiers documents de travail. On peut donc faire état de progrès et, certainement, d'une volonté politique d'aller de l'avant. Chris Patten, qui suit ces questions de manière plus directe, pourrait vous confirmer cette perception.

C'est à Feira, c'est-à-dire dans quelques semaines, que le Conseil européen devra apprécier l'opportunité de modifier le traité pour développer les orientations du Conseil européen d'Helsinki. Le groupe des représentants n'a pas encore évoqué ces questions, mais je voudrais partager avec vous certaines réflexions.

Après les affaires de justice et de police, les questions de sécurité et de défense sont sans doute la dernière grande politique commune à mettre en place. Le traité actuel, tel qu'il a été modifié à Amsterdam, permet des avancées significatives. C'est ce que nous observons aujourd'hui. Pour autant, tout peut-il être réglé dans le cadre du traité actuel ?

Laissons de côté, aujourd'hui, ce qui est lié au devenir du traité UEO et à l'engagement de défense collective qu'il contient ou aux différents statuts des Etats membres de l'Union à l'égard de l'OTAN et de l'UEO. Pour ne parler que des missions de Petersberg, il me semble que le Conseil européen n'a pas achevé sa réflexion sur l'organisation, à l'intérieur de l'Union, d'un pouvoir politique qui donnera des instructions à la chaîne de commandement qui se met en place.

Il se peut que la conférence intergouvernementale, avant de se conclure, doive se poser la question des structures et de l'adéquation du traité actuel. Je n'ai pas la réponse à cette question mais je crois qu'il faut s'interroger et le faire dans le cadre de la conférence. Il me semblerait prématuré de clore ce dossier à Feira. Je garde au contraire l'espoir que la Présidence puisse renforcer encore son impulsion politique sur la question de la défense.

2. La charte des droits fondamentaux et les valeurs démocratiques de l'Union

Les travaux de l'enceinte de négociation progressent bien, selon ce que m'indique Antoniò Vitorino qui représente la Commission à ces discussions. L'intérêt que suscite ce projet de charte, et le mouvement que l'on peut constater en faveur de son inscription dans le traité, confirment ce que je ressens comme un besoin de réaffirmer les valeurs fondamentales de l'Union, de poser une fois pour toutes, les principes qui rassemblent tous les citoyens européens. C'est bien la même exigence qui inspire le rapport de votre Assemblée tel qu'il a été préparé par MM. Duff et Voggenhuber.

Ces principes, pourrait-on dire, vont de soi. Mais, comme on le sait, il est parfois nécessaire de réaffirmer des évidences, pour tous les Etats membres actuels et tous ceux qui s'apprêtent à rejoindre l'Union. Parce que la démocratie et le respect des droits des citoyens ne sont jamais définitivement acquis, mais qu'il faut les conquérir et les défendre.

Votre Assemblée a réfléchi à ces questions, de même qu'aux dispositions actuelles du traité qui sanctionnent la violation des principes fondamentaux de l'Union. La Commission sera prête pour ce débat, qui me paraît nécessaire si l'on prend le soin de le dégager de toute polémique.

3. La réorganisation des traités

Le rapport qui vous est soumis évoque la constitutionnalisation des traités ce que la Commission, plus modestement, appelle la réorganisation des traités.

Un mot, peut-être, sur cette différence de terminologie. La Commission, vous le savez, a confié à l'Institut Robert Schuman de Florence une étude de faisabilité sur la séparation des traités en dispositions essentielles et dispositions d'application. Les travaux progressent bien et j'espère être bientôt en mesure de vous en présenter les principaux résultats. Mais, comme la montagne grandit lorsqu'on s'en approche, je dois souligner auprès de vous la difficulté technique de cet exercice. Les traités ne sont pas compliqués par volonté délibérée de décourager les lecteurs ils sont compliqués parce que l'écriture de leurs volontés

communes par six, puis neuf, dix, douze et quinze Etats membres, en quarante années d'efforts, n'est pas une opération linéaire ni toujours aussi logique et simple que l'on pourrait l'imaginer ex-post. Sauf à faire table rase mais qui le recommanderait sérieusement ? il faut partir de l'existant. Rechercher l'optimum tout en restant dans le champ de ce qui est possible.

Ensuite, si cette réorganisation est possible et convaincante, ce que je crois, il conviendra d'examiner les procédures de modification de ces textes nouvellement structurés. Mais la Commission fait un pas à la fois et s'en tient, pour l'instant, à ce travail pragmatique et minutieux de réorganisation.

Madame le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je vous redis en conclusion ma disponibilité et celle du Président de la Commission, Romano Prodi, pour prolonger et intensifier ces échanges. A mesure que les travaux de la conférence progressent, notre concertation et notre action convergente est tout à fait nécessaire.